



Formulaire de demande d'autorisation d'activités ambulantes déambulatoires sur le domaine public

La candidature doit être adressée: soit par courrier recommandé à la Poste avec accusé de réception, soit par courrier déposé, contre accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception à l'adresse suivante : Monsieur l'Échevin du Commerce local, Administration communale de Herstal, Place Jean Jaurès, 45 à 4040 Herstal au plus tard deux mois et au plus tôt six mois avant l'exercice de l'activité.

Vous êtes :

Indépendant personne physique

Données personnelles :

Nom :

G.S.M. 1 :

Prénom :

G.S.M. 2 :

Sexe :

Adresse e-mail :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Domicile légal :

Rue :

Numéro :

Boîte :

C.P. :

Ville :

Pays :

Gérant d'une société

Données personnelles :

Nom : G.S.M. 1 :
Prénom : G.S.M. 2 :
Sexe : Adresse e-mail

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Domicile légal :

Rue :

Numéro : Boîte : C.P. : Ville : Pays :

Données de l'entreprise :

Nom de l'entreprise : Forme juridique :

Siège social de l'entreprise:

Rue :

Numéro : Boîte : C.P. : Ville : Pays :

Données administratives

N° BCE/ TVA/ BTW : Guichet d'entreprise :

Périmètre de déambulation pour lequel il est postulé :

Description (rues, boulevards, avenues...) :

Je sollicite l'autorisation de déambuler sur le domaine public aux dates et heures suivantes :

Activité ambulante proposée :

Type de produit/matériel proposé :

Liste des annexes à joindre obligatoirement à ce formulaire de candidature

Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, une copie complète des statuts** et des modifications** ainsi que la copie (recto et verso) de la carte d'identité** du (ou des) gérant(s) et de leur carte de commerçant ambulant.

Copie (recto et verso) de la carte d'identité** du candidat ainsi que de celle de son conjoint.

Copie de l'autorisation patronale** d'activités ambulantes du candidat.

Copie de la carte de commerçant ambulant du candidat.

Un extrait de casier judiciaire « *modèle 2* » original** délivré depuis moins d'un mois pour le détenteur de l'autorisation patronale et son conjoint.

Liste de toutes les personnes susceptibles d'exercer l'activité* et, pour celles-ci, les mêmes documents que ceux réclamés aux quatre points précédents au détenteur de l'autorisation patronale.

La preuve** de votre affiliation à une assurance incendie et la preuve du paiement de la prime.

La preuve** de votre affiliation à une assurance R.C. et la preuve du paiement de la prime.

L'attestation de conformité de l'installation électrique** du commerce ambulant renseigné ci-dessus conforme à la législation en vigueur.

L'attestation de conformité de l'installation gaz** du commerce ambulant renseigné ci-dessus conforme à la législation en vigueur.

L'attestation de conformité des extincteurs** présents dans le commerce ambulant renseigné ci-dessus conforme à la législation en vigueur.

L'extrait intégral des données de l'entreprise délivré par la Banque Carrefour des Entreprises.

Le certificat de santé obligatoire et l'autorisation délivrée par l'A.F.S.C.A. en cas de vente de produits alimentaires.

L'immatriculation du camion magasin en cas de vente de poissons et viandes, et dérivés.

Le numéro sanitel délivré par l'Association régionale de Santé et d'Identification animale en cas de vente d'animaux par des professionnels.

* Les personnes visées à l'article 26 §1 points 1 à 5 de l'Arrêté royal du 24 septembre 2006 : 1- La personne physique titulaire de l'autorisation patronale à laquelle l'emplacement est attribué, 2- Le (ou les) personne(s) responsable(s) de la gestion journalière de la personne morale à laquelle l'emplacement est attribué, 3- Le conjoint ou le cohabitant légal de 1- ou 2-, 4- Le (ou les) associé(s) de fait du titulaire de l' « autorisation patronale », 5- Les personnes titulaires de l'autorisation de « préposé responsable ».

** Le document déjà en possession du service du Commerce de la Ville de Herstal ne doit pas être renouvelé si les renseignements qu'il fournit sont d'actualité et si sa date d'échéance de validité est non échue.

Signature du demandeur

Je certifie que les informations reprises sur le présent formulaire de candidature, ainsi que toutes les annexes fournies sont exactes et conformes. Je m'engage à présenter sur simple demande toutes les pièces justificatives originales aux délégués des services communaux, policiers, fédéraux.

Par la signature du présent document, j'ai été informé(e) que la Ville est autorisée à traiter mes données (reprises dans le présent document) en raison de ses missions d'intérêt public et aux strictes fins d'assurer l'accomplissement de ces missions et envoi de toute information y relative. En sa qualité de responsable de traitement, la Ville, sise voir infra, traite les données personnelles qui lui sont confiées dans le respect du Règlement général de la protection des données (RGPD). Les données sont conservées aussi longtemps que le demandeur sera inscrit à la BCE pour exercer l'activité pour laquelle il sollicite la présente autorisation. L'Autorité de Protection des données est compétente en cas de litige avec la Ville relatif au traitement de vos données. Pour faire valoir vos droits relatifs à vos données à caractère personnel (à savoir, le droit de demander une copie des données, le droit de rectification, effacement et portabilité des données ainsi que le droit de limiter ou de s'opposer au traitement), vous pouvez vous

adresser par email à dpo@herstal.be ou par courrier à Ville de Herstal, DPO, Place Jean Jaurès 45, 4040 Herstal avec pour objet « RGPD – service du Commerce – commerce ambulant »).

Nom : Prénom : Fait à : Date :

Signature obligatoire (*précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*)